

Cette Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick déclare son avis que l'observance fidèle des termes et conditions du pacte de confédération et un esprit national généreux exigent que le service et le bien-être de la population et des industries des Provinces maritimes soient toujours reconnus comme étant l'objet qu'avant tout autre doit réaliser la direction du chemin de fer Intercolonial;

Et que ce chemin de fer ayant été construit en vue d'une fin spéciale devrait être dirigé d'après des principes qui assurent la réalisation de cette fin, et demeurer un réseau distinct, donnant en ce qui concerne les tarifs de transport, tant des marchandises que des voyageurs, les avantages à la population des Provinces maritimes qui leur permettraient d'avoir accès aux marchés des autres provinces du Dominion de manière à pouvoir y soutenir une concurrence raisonnable.

Et que l'adhésion à l'esprit de la confédération exige que le régime administratif de ce chemin de fer soit modifié incessamment de manière à faire disparaître de la situation tout ce qui est actuellement désavantageux aux Provinces maritimes.

Cette résolution fut adoptée à l'unanimité, ainsi que la résolution proposée à la législature du Nouveau-Brunswick en 1921, voilà trois ans. Deux ans auparavant j'avais comparu devant la commission des chemins de fer pour y exposer la cause de la Nouvelle-Ecosse. J'étais associé alors à l'honorable ministre actuel de la Défense nationale (M. Macdonald) qui représentait, je crois, le Nouveau-Brunswick. Je vais donner lecture de seulement deux passages de mon exposé :

Voilà quelques-unes des raisons qui poussent le public et les gouvernements des Provinces maritimes à se présenter devant vous aujourd'hui en vous priant de nous conserver nos droits de participer au grand développement industriel du Canada en nous permettant d'avoir des marchés dans les régions centrales et les régions de l'ouest du Canada.

Et voici ma péroraison :

Voilà quelques-unes des raisons que je signale à votre attention. Cette question intéresse le cœur et l'esprit de la population des Provinces maritimes. Sur cette question nous sommes unanimes. Nous ne représentons aucun parti, ni aucune croyance, ni aucune race; nous demandons simplement que soient honorées les prescriptions du pacte de confédération qu'on nous a garanties en 1867. Ainsi nous accomplirons notre destinée que je crois glorieuse; et je sais, monsieur le premier ministre, que la population des Provinces maritimes saura gré, à vous et à votre gouvernement, de tout effort tendant à nous donner à nous des Provinces maritimes ce que nous méritons, ce qui nous appartient de par le droit, ce dont nous ne nous désisterons jamais.

Je vais vous dire quelle a été la réponse du premier ministre, aujourd'hui chef de l'opposition. Il a dit que notre exposé lui ouvrirait des horizons nouveaux; qu'on lui avait révélé des choses qui méritaient la réflexion. Malheureusement, il lui fallait partir immédiatement pour la conférence impériale; il n'avait qu'un souci; déterminer ce qu'il fallait faire en justice et le faire aussitôt.

Je serai juste envers le chef de l'opposition et je concéderai qu'il n'est pas resté premier ministre assez longtemps en vérité pour donner suite aux promesses implicites qu'il nous avait

faites à cette occasion. Il s'agit maintenant de déterminer ce qu'il faut faire en justice et de le faire sans tarder. Voilà tout ce que demande la population des Provinces maritimes et la demande me paraît raisonnable. Notre honorable collègue de Halifax (M. Black) a créé l'impression dans cette enceinte, en Nouvelle-Ecosse et dans ma circonscription que je n'avais pas bougé, que je n'avais pas insisté sur les griefs de la ville et du comté d'Halifax. Je dirai que, contrairement aux instructions de mon médecin, à la suite d'une sérieuse opération au mois de mai, l'an dernier, je suis venu à la Chambre, dans la soirée du 29 juin, marchant sur des béquilles, et qu'à quatre heures du matin, je me suis levé pour demander, au nom de la ville d'Halifax, de voter les crédits pour l'élevateur auquel mon honorable collègue a fait allusion. Et quel est celui qui m'a le plus combattu? L'ex-ministre des Finances (sir Henry Drayton) en personne! Lorsque fut proposé le crédit de \$200,000, pour la construction d'un élevateur, à Halifax,—je regrette que mon honorable collègue de Halifax soit absent—voici le débat qui eut lieu :

Le très hon. M. Meighen: On m'informe qu'il y avait là un élevateur où l'on a reçu un peu de grain certaines années, mais où l'on n'en a pas reçu du tout pendant d'autres. J'imagine qu'il a été incendié. En tout cas il est disparu. J'ai reçu un rapport à ce sujet l'autre jour. Je crois qu'on ne s'en est servi réellement qu'une seule fois. Si je ne me trompe il avait été construit en partie par la compagnie de chemin de fer et en partie par la cité. Quoi qu'il en soit, l'une et l'autre avaient contribué à sa construction. L'honorable député voudrait-il nous dire pour quelle raison le Gouvernement a jugé à propos de construire un grand élevateur dans cette localité?

L'hon. M. Maclean (Halifax): Des représentants de deux ou trois des plus puissantes compagnies d'armateurs qui se sont servies de ce port, l'hiver dernier, m'ont dit qu'un élevateur du dernier modèle, qui serait capable de contenir un million de boisseaux de grain, serait d'un grand service pour le port et favoriserait aussi, dans une certaine mesure, le commerce maritime en général. Il pourrait se rendre à présent beaucoup de navires à Halifax s'il leur était possible de s'assurer des cargaisons de grain pour une partie de leur espace de chargement.

L'hon. sir Henry Drayton: L'honorable député ne pourrait-il pas songer à quelque amélioration susceptible d'être utile à Halifax et qui, en même temps, coûterait un peu moins cher?

L'hon. M. Maclean: Des armateurs et des négociants d'Halifax me disent que cette dépense serait d'une extrême utilité pour le port. Je crois que c'est vrai. La quantité des importations ou des exportations dans un port du Canada dépend dans une grande mesure de la possibilité d'obtenir une cargaison partielle de grain. En ce qui concerne le port d'Halifax, cela est nécessaire.

L'hon. sir Henry Drayton: Mon honorable ami sait fort bien que depuis des années il n'est pas passé de grain par Halifax, excepté pendant la guerre. Lorsqu'il y a eu du grain, l'élevateur a pu le recevoir. Mais le commerce qui s'y en fait est quantité négligeable et devra l'être tant qu'il y aura des frais de manutention et des tarifs de chemins de fer aussi élevés.

L'hon. M. Macdonald: Mon honorable ami a oublié une chose: c'est que la quantité de grain transporté dépend de la possibilité d'obtenir des bateaux pour l'expédition. Ce ne sont pas les chemins de fer eux-mêmes qui